



Conseil municipal du 30 janvier 2023

**Délibération n° 04-23**

Objet : Convention pour le dépôt d'une œuvre d'art  
de Jeanne BARDEY par le Centre National des Arts

---

*Date de convocation : 23/01/2023*

*Présidence : Renaud PFEFFER - Maire*

*Secrétaire élu : Gaël DOUARD*

**Membres présents :** Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT – Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET - Pascale DANIEL - Virginie PRIVAS-BREAUTE- Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD – Arnaud BREJOT - Véronique MERLE - Anne-Catherine VALETTE - Sophie PIVOT - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Jocelyne TACCHINI - Anne-Laurence OLTRA - Patricia BONNET-GONNET - Christian CECILLON – Raphaëlle GUERIAUD - Anne BLANCHET – Fatira RULLIERE - Laure PIQUERAS

**Membres excusés et représentés :**

Jean-François FONTROBERT a donné pouvoir à Patrick BERRET

Sébastien PONCET a donné pouvoir à Gaël DOUARD

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Pascale CHAPOT

Serge CAFIERO a donné pouvoir à Patricia BONNET-GONNET

Julie GUINAND-BOIRON a donné pouvoir à Véronique ZIMMERMANN

**Membres absents :**

**Nombre de conseillers**

**En exercice :** 29

**Présents :** 24

**Votants :** 29

**I. LE CONTEXTE**

La commune de Mornant entretient depuis fort longtemps un lien privilégié avec l'artiste Jeanne BARDEY dernière élève de Rodin, dessinatrice et sculpteur, femme libre, voyageuse et exploratrice. Née en 1872 à Lyon, elle y décède en 1954 après une vie consacrée à l'art et au voyage.

Elle a habité à Mornant dans sa maison surnommée "le chalet breton" située à l'angle de la rue du Verdelet et du chemin de Germany.

A proximité se trouve d'ailleurs le square Jeanne BARDEY baptisé en son honneur en 2017.

Monique Campigli, alors Présidente des Amis des Arts, et plus particulièrement son époux Marc-Pierre Campigli, ont consacré beaucoup de temps à la recherche d'une statue de l'artiste intitulée "l'adolescente" afin qu'elle puisse être exposée à Mornant.

Cette œuvre, qui appartient à l'Etat depuis son achat en 1928, était en dépôt auprès du musée des arts de Maubeuge, puis dans un lycée de cette même ville.

Le CNAP, établissement public administratif, acquière et gère pour le compte de l'état les œuvres et objets d'art inscrits sur l'inventaire du Fonds national d'art contemporain, collection publique, dont il a reçu la garde et la gestion.

Après de nombreuses années de discussion auprès du CNAP, la commune a réussi à faire venir cette œuvre à Mornant pour qu'elle soit exposée dans le futur jardin publique du Clos Saint Charles.

## II. LA PROPOSITION

La présente convention sera conclue pour une durée de cinq ans à compter de la date de la signature de la convention par la directrice du CNAP.

La commission Service à la Population, réunie le 16 janvier 2023, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents, sur ce dossier

## III. LA DÉCISION

Oùï l'exposé de Alain DUTEL,  
Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** la convention pour le dépôt de la statue "l'adolescente" appartenant à l'Etat et inscrite sur l'inventaire du fonds national d'art contemporain, géré par le Centre National des Arts Plastiques dans les administrations et organismes publics à la commune de Mornant,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Mornant, le 30 janvier 2023

Le Maire,

Renaud PFEFFER

